

# La revue catholique des idées et des faits

*UT SINT UNUM !...*

vendredi 3 juin 1921

## Sommaire :

L'Internationale catholique  
Office Pontifical  
Les deux manières  
Clémenceau  
Le sursalaire familial  
Le referendum  
et le parti catholique  
Notre mission sur le Rhin

Mgr Deploige  
Le vieux Philosophe  
abbé R. G. van den Hout  
Ch. Terlinden  
Edg. Janssens

Comte L. de Lichtervelde  
Robert Vallery-Radot

Les idées et les faits : Chronique des idées : J. Schyrgens. —  
Rome, L. Picard. — Hollande, abbé van den Hout. —  
Pologne. — Allemagne, Edg. Janssens. — Jougo-Slavie, \*\*\*.  
— Haïti.

## La Semaine

M. Delacroix se retire de la vie politique. Son nom restera attaché à l'une des périodes les plus difficiles de notre histoire. Pourvu que l'avenir ne démente pas trop douloureusement pour nous son optimisme toujours souriant et sa méthode de concessions trop unilatérales.

\* Nous avons un ambassadeur auprès du Saint-Père au lieu d'un ministre. L'influence mondiale de la Papauté continue sa marche ascendante.

\* La Haute-Silésie reste le point le plus sombre de

la situation européenne. Grandes manifestations à Berlin. Il semble — mais comment savoir les dessous ! — que l'Angleterre soit plutôt favorable à une Haute-Silésie allemande. Serait-ce par peur de consolider une Pologne catholique ?

\* La Belgique à son tour possède un parti communiste. Attendons-nous à ce qu'il soit particulièrement bruyant : les comptes que les bolchevicks de partout doivent rendre à Moscou, se justifiant surtout par des « actes ».

Bruxelles : 38, Boulevard Botanique.



## La revue catholique

des idées et des faits

Journal de la Semaine

Rédaction : 38, Boulevard Botanique, Bruxelles  
Téléphone : B. 9945.

Administration : 60, rue Vital Decoster, Louvain  
Tél. 347 et 355.

### Conditions de l'abonnement :

Un an . . . . . 25 francs  
Six mois . . . . . 15 francs  
Le numéro . . . . . 75 centimes

Pour l'étranger port en sus

La revue est envoyée gratuitement, pendant un mois, à quiconque en fait la demande à M. l'Administrateur de La revue catholique des idées et des faits, 60, rue Vital Decoster, Louvain.

## A la Grande Fabrique



**E. Esders**

26, rue de la Vierge Noire, 26

Bruxelles



Maison fondée en 1877

Téléphone 3003

Diplôme d'honneur à l'Exposition de Bruxelles en 1910



### Vêtements pour hommes, dames et enfants

Livrées et uniformes. Vêtements de sports et voyages. Lingerie. Bonnetterie. Chapellerie. Ganterie. Chaussures. Cannes. Parapluies. Fourrures. Modes.

## Banque de l'Arrondissement d'Anvers

SOCIÉTÉ ANONYME

SIÈGE SOCIAL :

Longue rue Neuve, 107-109, Anvers

SUCCURSALE :

Rue Théophile Roucourt, 2, Berchem-lez-Anvers

### PRINCIPALES OPÉRATIONS

*Comptes-Courants.* — Ouvertures de crédit. — Cautionnements pour travaux publics.

*Comptes-Chèques.* — Les titulaires d'un compte ont la faculté de rendre les effets et quittances qu'ils ont à payer payables aux caisses de la Banque sans aucun frais.

*Dépôts à terme.* — Intérêts à convenir.

*Escompte et encaissement* d'effets de commerce et quittances sur la Belgique et l'Etranger à des conditions très avantageuses. Tarif sur demande.

*Avances-Prêts,* sur des fonds publics belges et étrangers régulièrement cotés, ainsi que sur immeubles.

*Chèques, Mandats et Lettres de crédit* sur toutes les villes belges et étrangères.

*Fonds publics.* — Ordres de bourse tant à Anvers qu'à Bruxelles, Paris, Londres, etc.

*Coupons.* — Négociés sans frais.

*Caisse d'Épargne.* — Intérêts 3 1/2 %.

*Coffres-Forts blindés,* offrant le maximum de sécurité contre le vol et l'incendie.

## Action Catholique

79, Chaussée de Haecht, 79, Bruxelles

Téléphone B 4991

### NOUVELLES PUBLICATIONS :

- 1) **L'Héroïne Nationale Gabrielle Petit**, par CYR. VAN OVERBERGH, belle brochure, franco 0,25 ; 12 ex. franco 2,50 ; 100 ex. franco 16,25 fr
  - 2) **L'Heure a Sonné!** Tract Pascal Nouvelles par SAVONAROLE, franco 0,40 fr. ; la douz. franco 4,00 fr. ; le cent franco 27,50 fr.
  - 3) **L'Eglise et l'Ecole.** Doctrine, Lois, Document, par le R. P. LALLEMAND, S. J. Prix franco 1,85 fr. ; 12 ex. franco 18 fr. ; 25 ex. franco 36 fr.
  - 4) **Le caractère Chrétien**, par le R. P. OLIVIER, franco 1,60 fr.
  - 5) **L'âge mûr et sa réhabilitation**, (Conférence donnée à la Fédération des Femmes Catholiques Belges) 1,00 fr.
  - 6) **Diagnostic et Traitement des âmes ou l'art de la Direction** par l'auteur des Communions Ferventes ; 8,50 fr., franco 9,00 fr.
  - 7) **Le Programme de l'Electricité communale**, par CYR. VAN OVERBERGH, franco 0,40 fr. ; la douz. franco 4,00 fr. ; le cent franco 26,25 fr.
- L'édition flamande sous presse, 0,15 fr. ; la douz. 1,50 fr. ; le cent 10 fr. franco 11 fr.

**Vie du R. P. Lintelo, S. J.** Apotre de la Communion quotidienne, par le R. P. SEVERIN, S. J. 1 vol. in 8° 352 pages, portraits, 5 fr. ; franco 5,75 fr.

**La Science et les Miracles de Lourdes**, par le Docteur CUVELIER, 1,00 fr.



# L'Internationale Catholique

Nous devons à l'extrême obligeance de Mgr Deploige, l'éminent président de l'Institut de Philosophie de Louvain, de pouvoir donner à nos lecteurs le texte de son intervention à la Semaine des écrivains catholiques lors de la discussion du rapport de M. Jö-hannet publié dans notre dernier numéro.

Le rapport dont nous venons d'entendre la lecture, soulève trois questions différentes qu'il importe d'examiner séparément :

## I. — La question de l'INTERNATIONALE CATHOLIQUE

On nous propose d'adopter le mot, en attendant qu'on précise la chose.

Le mot : *Internationale* a reçu des événements un sens déterminé. Il exprima, à l'origine, la pensée du Juif allemand Karl Marx, ébauchée dans le *Manifeste communiste* de 1847. Il désigne, depuis le congrès de Genève de 1866, un parti de classe, organisé par dessus les frontières, pour bouleverser de fond en comble, l'ordre social, sa substructure économique d'abord, sa superstructure morale, juridique et politique ensuite.

Initiative révolutionnaire, l'*Internationale* attende en particulier à une chose que nous estimons tout de même encore un peu, s'il faut en juger par ce que nous avons sacrifié pour la sauver : la Patrie ; pour vous, la douce France ; pour nous, la petite Belgique.

Les parrains de l'*Internationale catholique* me rappellent ceux qui, il y a trente ans, prônaient le *Socialisme chrétien*. Cette manie de mendier ses formules à l'ennemi, quitte à les ondoyer sommairement, manque de fierté. Restons nous-mêmes, et ne compromettons pas le catholicisme par des liaisons suspectes, fussent-elles rester purement verbales.

II. — Est-il utile que les catholiques de nations différentes se connaissent, et que, le cas échéant, ils s'entraident pour réaliser ensemble par un effort coordonné des buts qui leur sont communs ?

Cette question là ne se pose plus. Pour la résoudre dans le sens affirmatif, les catholiques n'ont pas attendu l'après-guerre. Faut-il rappeler les *Congrès eucharistiques internationaux* ? Et l'*Union catholique internationale* établie à Louvain en 1912, pour l'étude du droit des gens d'après les principes chrétiens ?

La vie catholique se manifeste par des créations multiples. D'intensité variable, elle se développe dans des conditions différentes, suivant les époques. Favorisée ici, elle se trouve entravée ou combattue ailleurs. D'un pays à l'autre, les catholiques ont avantage à se tenir au courant de leurs épreuves, de leurs espérances, de leurs initiatives. Les fondateurs des *Nouvelles Religieuses* et de la *Documentation Catholique* ont cherché à satisfaire ce légitime besoin de savoir et, ma foi, ils n'y réussissent pas trop mal.

Ne pensez-vous pas que la *Documentation catholique* et les *Nouvelles Religieuses* donneront volontiers, suivant vos désirs, une attention encore plus grande que par le passé, à la vie littéraire catholique ? Est-il indispensable de créer une nouvelle revue ?

III. — Convient-il d'admettre actuellement les allemands dans les associations catholiques internationales ?

On déplace la question quand on dit : « Oubliez et pardonnez ». L'oubli, le pardon du moins, est une affaire de conscience.

Il ne s'agit non plus de savoir si les rapports avec les allemands sont agréables ou déplaisants à ceux qu'ils ont pillés, maltraités, déportés.

La question qui se pose à nous, ici, est la suivante : Est-il permis de s'associer avec des gens qui ne se considèrent pas comme liés par le pacte social ? Est-il raisonnable de rentrer en relations avec des hommes, fussent-ils tenus de pratiquer les vertus surnaturelles, qui ne témoignent aucun souci des vertus naturelles ?

Une société n'est possible et viable que si ses membres sont d'accord sur un statut et qu'en pratique ils le respectent ; ou du moins, qu'en cas d'infraction, ils expient leurs fautes et réparent leurs torts.

Les allemands ont-ils désavoué la violation de la Belgique ? Ont-ils expié les effroyables forfaits commis par eux pendant la guerre ? Sont-ils repentants ? Ont-ils réparé ? Ou bien, continuent-ils de penser que la guerre est la guerre et de soutenir que la nécessité excuse l'injustice ?

Ne vous associez qu'avec des hommes et des peuples dont l'honneur n'est pas un problème.

Mgr DEPLOIGE.



## Office pontifical

*Très grand dans ses ornements de soie blanche, auréolé de pourpre, le Cardinal, d'un geste large, procède à l'encensement de l'autel. Il marche, et tandis que l'orgue recueilli enveloppe de douceur la vaste église, la fumée blanche baigne l'autel, monte à l'entour en volutes légères, fait pâlir un instant l'éclat des cierges et s'élève en une colonne un peu hésitante jusqu'aux rayons du soleil, sous les voûtes, où elle s'épanouit, lumineuse et se disperse en tous sens, pour répandre sur l'Evêque, le clergé et la foule massée dans les nefs, son parfum étrange et un peu mystérieux. « Que ma prière, Seigneur, monte comme l'encens en votre présence... »*

*Parvenu au côté droit de l'autel, le Cardinal abandonne l'encensoir à l'un de ses assistants, reçoit la mitre scintillante de pierreries et d'une main ferme, où brille l'améthyste, étreint la crosse dorée. Il attend. Devant lui le vieux chanoine, aux cheveux blancs, se courbe profondément, puis, tandis que l'orgue se déchaîne en un chant majestueux, d'un geste un peu las, il l'encense trois fois, lentement, et l'Evêque reçoit, le front haut et le regard fixe, cet hommage presque divin, emprunté aux plus antiques usages, en une attitude qui inspire à la fois la fierté, la douceur, l'autorité et la force.*

*Et j'admire le symbolisme sobre et parlant de la liturgie de l'Office pontifical.*

*Comme l'art ici se trouve ennobli ! Il s'adresse aux sens pour parler à l'âme. Unifié dans la variété de son expression, par l'action de celui autour duquel il évolue sans cesse, comme autour du centre d'où il émane et où il tend, il accompagne et commente l'action divine accomplie par un homme. Il traduit en un rythme varié, mais toujours sûr, les émotions, les pensées, les prières, les croyances de la foule prosternée, prêtant*



*aux cœurs ardents et aux corps faibles la voix surhumaine des cloches, des chœurs et des orgues, le chatolement des couleurs, l'éclat des cierges, et le parfum de l'encens, emportant les âmes sans les troubler en un monde surnaturel auquel elles aspirent et où elles trouvent Dieu.*

*... Mais le silence s'est fait dans la vaste église et tandis que le Cardinal élève l'hostie à peine visible, une cloche lourde et grave teinte longuement là-haut, pour annoncer à la ville, malgré son indifférence, que le mystère, une fois de plus, s'accomplit.*

LE VIEUX PHILOSOPHE.



## Les deux manières

Vous pouvez les saisir sur le vif une fois de plus — bien qu'on y ait mis plus d'ouate que de coutume, sous l'influence, sans doute, des vigoureux articles du *Rappel* de Charleroi — en lisant le billet qu'a consacré M. Neuray, dans la *Nation Belge* du 21, au discours de M. Pouillet à Hasselt et celui qu'il adressa, le 25, aux socialistes M. M. Pastur et Troclet.

M. Pouillet, un des chefs du groupe parlementaire catholique flamand, a cru pouvoir déclarer à Hasselt au Katholiek Vlaamsch Congres, qu'au cas où le gouvernement continuerait à ne pas tenir les promesses faites aux flamands, ceux-ci refuseraient dorénavant de voter les impôts.

Le problème linguistique divise profondément le pays. Comme partout où la question racique se pose, les passions sont déchaînées et trop souvent, dans l'un comme dans l'autre camp, le sentiment aveugle la raison. « *Question difficile, et très complexe, au sujet de laquelle, ni d'un côté ni de l'autre, les hommes d'un même parti ne sont d'accord sur la solution qu'elle réclame* ». (1)

Il reste que c'est une question politique laissée à la libre discussion des citoyens et qui revêt pour les uns une importance beaucoup plus grande que pour les autres. Pour M. Pouillet en particulier, elle est capitale au point de lui faire considérer le refus de voter l'impôt comme un moyen légitime en vue d'obtenir le redressement des griefs existants. Moyen très dangereux, dira-t-on, assurément, mais moyen légal, il faut le reconnaître, et que seul le mauvais usage qu'on en pourrait faire en tel cas concret permettrait éventuellement de qualifier comme certains journaux ont cru — un peu à la légère peut-être — pouvoir le faire.

Nous ne voulons pas décider ici s'il était opportun de proférer la « menace de Hasselt » ; nous nous abstenons de juger la politique flamande d'après-guerre, celle des protagonistes comme celle des opposants ; nous n'avons pas non plus à nous prononcer sur le fond même de la question flamande ; nous visons à faire œuvre d'union, et voilà pourquoi nous n'hésitons pas à dire que l'ancien ministre des chemins de fer n'a pas, par ses paroles, commis un crime de lèse-Patrie. Le parlementarisme est fait de « tractations » pareilles à celle qu'a suggérée M. Pouillet. On pourrait invoquer ici de nombreux précédents de notre vie parlementaire belge, bornons-nous à remettre en mémoire le cas le plus typique peut-être de l'histoire contemporaine. Longtemps, le Centre allemand a pu, au Reichstag, faire pencher la balance à son gré, son appoint décisif de la majorité. Qu'ont dû faire les chanceliers de l'Empire ? D'importantes concessions au Centre pour s'assurer, avec son concours, le vote des budgets.

(1) Lettre de S. S. Benoît XV sur la question flamande.

Toutefois, pour le cas qui nous occupe, une grave réserve s'impose. Lorsque les flamands croiront devoir exécuter leur menace — et daigne le ciel nous l'éviter ! — il faudra que, ce faisant, aucun intérêt supérieur à celui de la cause linguistique ne s'en trouve lésé. Il faudra que ni la Religion, ni la Patrie, ni le parti catholique, dont le groupe flamand n'est qu'une fraction, ne pâtissent d'un procédé aussi extrême. Voilà, nous semble-t-il, ce que, entre autres choses, il y avait à dire au sujet de Hasselt. Mais n'était-il pas à tout le moins inutile de parler en l'occurrence de *deux messes par jour, de processions, d'incartade sans exemple, de malveillance, de jacobinisme, et d'ecclésiastiques cent fois plus dangereux pour la religion que les plus belliqueuses sociétés de Libre Pensée* ?

\* \* \*

Comparez à cela la manière courtoise et aimable avec laquelle on signale que M. Pastur dans le Hainaut et M. Troclet à Liège s'opposent à l'entrée des catholiques dans les collèges échevinaux. On veut bien nous dire que : « *ni l'un ni l'autre n'ont le tempérament du sectaire* » ! Est-ce bien sûr ? Que l'un est un homme « *agréable* », l'autre « *un joyeux luron* ». Les valeureux lutteurs catholiques du borinage et du pays de Liège qui, sans répit, depuis des années, ont à combattre le sectarisme le plus étroit et l'anticléricalisme le plus haineux, sont d'un autre avis !

Visiblement, depuis les élections communales, il se produit une poussée d'anticléricalisme. Et donc, ce n'est pas parce que MM. Troclet et Pastur mènent « *de l'eau à pleines rigoles au moulin de M. Pouillet* », comme dit la *Nation Belge*, qu'il faut les attaquer mais parce que, par pur anticléricalisme alors que les catholiques ont favorisé partout cette union sacrée dont ils ne furent que trop souvent les dupes, on leur refuse l'entrée des conseils échevinaux. La réalité qu'on semble ne pas voir dans certains milieux, c'est que les anticléricaux veulent garder les écoles, ce champ clos où se dispute l'âme des petits, garder les bureaux de bienfaisance, moyen de pression inique dont on abuse pour peupler ces écoles et déchristianiser les masses, garder le contrôle des hospices et des hôpitaux, pour que les consolations de la religion n'aillent pas trouver les pauvres malheureux qui y échouent.

N'est-ce pas une erreur fondamentale de beaucoup de bons esprits de croire qu'une hirondelle fait le printemps et... qu'un parti fait la politique ? Le parti catholique — qu'on veuille donc se donner la peine d'étudier notre histoire parlementaire — ne fut jamais un parti d'offensive confessionnelle. Son programme religieux n'a jamais été que défensif. Attaqués dans ce qu'ils avaient de plus cher, les catholiques belges ont bien dû se défendre. Ce n'est pas à eux qu'on peut reprocher d'avoir dénoncé l'*Unionisme* !

Avant donc d'abandonner ce que nos aînés ont sauvegardé tant bien que mal, il faudrait connaître les intentions de l'adversaire. Or, l'anticléricalisme n'est pas mort et ne mourra jamais. Evidemment si nous acceptons de ne troubler en rien, ni nulle part, la politique communale qui se poursuit contre nous, à l'école, au bureau de bienfaisance et à l'hôpital, bien sûr qu'on nous laisserait la paix, on nous couvrirait même de fleurs, mais ce serait au prix d'une lâcheté coupable et d'une abdication criminelle.

Soyons nous-mêmes ! Ce sera la lutte, soit ; l'anticléricalisme devra se montrer, mais n'est-ce pas préférable, puisque aussi bien il existe ? On se coalisera contre nous. *L'Indépendance Belge* (30 mai) n'écrivait-elle pas : « *Nos amis libéraux des grands centres industriels de Liège, de Charleroi, de*



*Tournai, par exemple, l'ont admis. Plutôt que de reculer à droite, ils ont appuyé à gauche. Placés entre les deux alternatives (sic) ils ont choisi la moins mauvaise.*

L'union avec les démagogues rouges moins dangereuse qu'avec nous ! Soit encore... Ils l'auront voulu, et les catholiques pourront se rendre ce témoignage d'avoir tout essayé pour maintenir la *loyale collaboration*, dont parle l'organe d'union nationale.

Ne serait-ce pas le moment pour les catholiques de passer à l'offensive ?

Abbé R. G. VAN DEN HOUT.



### *Silhouettes contemporaines*

## Clémenceau au Congrès de la Paix

Depuis quelques semaines, de sensationnelles révélations ont commencé à soulever le voile dont étaient entourées les délibérations du Congrès de la Paix. M. Lansing et M. Tardieu ont communiqué au public leurs souvenirs et leurs impressions. Est-ce à dire que la vérité y ait beaucoup gagné ? Nous nous permettons d'être quelque peu sceptique à cet égard. Au point de vue des règles de la critique historique, ces documents autobiographiques sont extrêmement sujets à caution et ne doivent être consultés qu'avec la plus grande prudence. Nul ne peut être juge dans sa propre cause et il semble que, accablés sous le poids effrayant de la responsabilité qu'ils encourent devant l'histoire, les auteurs du traité de Versailles s'efforcent par leurs publications de plaider des circonstances atténuantes et de donner le change sur le rôle qu'ils ont joué dans les négociations.

Ce sera une œuvre extrêmement intéressante pour les historiens de l'avenir que de rechercher la lumière au milieu de l'écheveau confus des documents et ce n'est que par le contrôle réciproque des affirmations des principaux acteurs que l'on parviendra un jour à faire sortir la vérité de son puits.

En attendant, il importe que tous les témoignages, si modestes soient-ils, se produisent et, en ce moment, il n'est pas possible de formuler un jugement avec quelque chance de ne pas se tromper grossièrement ou de ne pas se laisser aveugler par ses passions.

C'est encore en étudiant le caractère des personnages que nous avons le plus de chances de trouver une explication plausible à leur attitude et à leurs agissements dans le grand « drame de la paix ».

\* \* \*

Nous avons vu précédemment combien la déformation professionnelle du professeur a uni à l'œuvre du président Wilson, (1) et si l'on essaye de se pénétrer, sans parti pris, de

la psychologie de Clémenceau, on constatera que la plupart des fautes commises par ce grand citoyen s'expliquent aussi par ses antécédents et par cette force même de l'habitude, dont les esprits les plus puissants ne parviennent pas à se détacher.

Clémenceau n'a été toute sa vie qu'un politicien et, en régime démocratique, la sphère d'action d'un politicien oscille entre deux pôles : le corps électoral et la Chambre des députés. Cette sphère est, par le fait même, extrêmement bornée : conserver une majorité dans sa circonscription et régler ses votes en conséquence tant qu'il est simple député, conserver une majorité à la Chambre et régler en conséquence son action gouvernementale, s'il est ministre, tel sera le but unique du politicien. Bien rares sont ceux qui parviennent à s'affranchir de cette tyrannie d'en bas et bien souvent, lorsqu'ils y réussissent, cela leur coûte cher ; la mésaventure de Vénizelos en est un exemple frappant.

Le politicien se crée ainsi une mentalité qui, s'il est sincère, renforce ses sentiments naturels et qui, s'il n'a pas de convictions arrêtées au début, finit cependant par s'implanter en lui par la force même des choses. Lorsque, par un concours imprévu de circonstances, il se trouve tiré de l'arrière de la politique courante et se voit obligé d'aborder les problèmes si compliqués de la grande politique internationale, il se trouve tout désorienté et, à moins d'être un génie, il ne possède pas une puissance suffisante de synthèse pour envisager dans leur ampleur les solutions définitives.

Telle est la situation devant laquelle s'est trouvé Clémenceau, lorsque se sont posés les angoissants problèmes de la paix.

La nature l'avait doté de deux précieuses qualités : une puissante intelligence et une indomptable énergie. Ces qualités lui avaient suffi tant qu'il ne s'était agi que de pêcher dans l'eau bourbeuse des mares stagnantes de la politique radicale et de dompter une majorité qui ne demandait qu'à se laisser domestiquer, à condition qu'on lui laissât satisfaire ses passions anticléricales et démagogiques. Ces qualités suffirent encore, dans ces heures tragiques où Clémenceau se montra vraiment grand, où il parvint à reconstituer le front intérieur de la France au milieu des pires angoisses et à profiter des inquiétudes des alliés pour réaliser l'unité de commandement, sans laquelle la victoire n'eût pas été possible. A ce moment, il rendit à la cause de la civilisation et de la justice, un service que nous n'avons pas le droit d'oublier.

Mais, dès que, au lendemain de l'armistice, il s'agit de régler les conditions de la paix, ce politicien, dont l'activité avait toujours été plus destructive que constructive, fut notoirement inférieur à la tâche écrasante de résoudre les grandes questions d'après guerre. Les idées directrices de la politique intérieure de la troisième république, depuis l'avènement de Gambetta, conservèrent leur emprise sur son cerveau. Des convictions anticléricales et républicaines continuèrent à lui dicter sa ligne de conduite. Ces sentiments se combinaient assez bien avec les théories panrépublicaines et anticatholiques du démocrate et calviniste Wilson, et même avec celles de Lloyd George. Il ne faut pas chercher ailleurs les raisons du dépècement de l'Autriche, du choix de Genève comme siège de la Société des Nations et de toutes les autres mesures de la triple protestantisme-judéo-maçonnique qui s'est efforcée de remanier à sa façon la carte de l'Europe.

Obéissant de même à des idées qui, depuis sa jeunesse, s'étaient ancrées dans son esprit, Clémenceau ne parvint pas à se débarrasser de ses préventions de vieux démocrate à l'égard des militaires et des diplomates. Pour lui, un général

(1) Voir la *Revue catholique des idées et des faits*, n° 1, p. 5.



victorieux est toujours resté un prétorien, dangereux pour le pouvoir civil, et le diplomate de métier est à ses yeux une émanation de ces chancelleries de l'ancien régime nourries des traditions de la diplomatie secrète.

C'est pourquoi l'on assista à ce spectacle étrange de voir le maréchal Foch et son état-major tenus systématiquement à l'écart des négociations. Ce ne fut que le 6 mai, à la veille même du jour où elles allaient être transmises *ne varietur* aux plénipotentiaires allemands que les clauses du traité furent communiquées au généralissime de toutes les forces alliées. Le discours émouvant par lequel il protesta contre ce manque d'égard, qui constituait en même temps une lourde faute, émut profondément tous les délégués des États « à intérêts limités » convoqués au quai d'Orsay pour apprendre, en même temps que le maréchal Foch, ce que les « Grands Quatre » avaient ainsi décidé « pour eux, sans eux, et, souvent, contre eux ».

\* \* \*

De même, les diplomates de métier ne jouèrent qu'un rôle très restreint au sein de la délégation française. Signe des temps, là où il fallait un homme d'État, Clémenceau prit un... journaliste ! Et l'histoire de l'après-guerre a prouvé une fois de plus qu'un joli talent de plume et même une intelligence subtile ne remplacent pas l'initiation aux arcanes et aux finesses des diplomates nourris des vieilles traditions.

Il en est résulté que, par sa faute, Clémenceau se trouva dans une situation notoire d'infériorité vis-à-vis des grands alliés qui ne tardèrent pas à en profiter pour prendre à l'égard de la France un ton d'autorité.

Privé de la force que lui eût donnée la présence à ses côtés d'un grand homme de guerre disposant de la plus admirable armée que le monde ait connue, privé en même temps du concours que lui eussent prêté des diplomates passés maîtres dans l'art des attermolements, des marchandages et des finesses indispensables au succès des négociations internationales, Clémenceau ne sut profiter de l'admirable situation morale donnée à la France par le prestige de sa victoire.

Il avait cependant tout machiné, avec son *alter ego* Dutasta, nommé secrétaire général de la conférence, pour régenter les travaux du Congrès. C'est Clémenceau qui est en grande partie responsable de l'établissement d'une procédure secrète, dont toutes les puissances « à intérêts limités » (y compris la Belgique !) étaient écartées. Il oubliait que si la politique inaugurée par Richelieu et poursuivie par Mazarin, avait triomphé au Congrès de Westphalie et que si, au Congrès de Vienne, Talleyrand était parvenu à tirer son pays de l'isolement où il se trouvait après sa défaite, c'était parce que la diplomatie française avait compris l'utilité qu'il y avait pour elle à s'appuyer sur les petits pour résister aux prétentions des grands.

En enlevant aux puissances secondaires toute part effective dans le travail utile de la Conférence, Clémenceau commît une faute contraire aux vraies et saines traditions de la diplomatie française. On voit aujourd'hui de quelle utilité il eût été pour la France de grouper autour d'elle, en un bloc compact, tous les pays dont les intérêts étaient conciliables avec les siens. Elle eût été capable ainsi de résister aux vues trop personnelles de certains de ses grands alliés et n'eût pas été isolée, sans défense, dans l'étroit cénacle du Conseil suprême !

\* \* \*

Lorsque, après la période idyllique des rêveries wilsoniennes et la fondation de ce « rien sonore », dénommé *Société*

*des Nations*, il fallut aborder la question vitale entre toutes des réparations, Clémenceau se trouva dans une situation dangereuse d'impuissance et d'isolement.

Le Tigre dut rentrer ses griffes et son attitude fut plutôt celle d'un dogue hargneux, dont il a du reste le facies, que celle d'un grand félin. Il continua à montrer les dents, à donner de temps à autre un coup de crocs à plus faible que lui (l'Italie en sait quelque chose), mais il dut toujours s'incliner devant « Martin-bâton » manié par Wilson ou Lloyd George.

C'est ainsi que la France, après avoir gagné la guerre a risqué de perdre la paix, en grande partie, parce que, malgré toutes ses qualités, malgré son indomptable énergie, le ministre tout-puissant, qui lui avait rendu tant de services aux heures critiques de l'offensive allemande de 1918, ne sut pas dépouiller le vieil homme et se débarrasser de la déformation professionnelle du politicien. Clémenceau ne comprit jamais que les méthodes et les programmes adaptés à la politique intérieure d'un pays ne peuvent être transposés sur le grand théâtre des questions internationales et l'on sait combien cette erreur de jugement coûte cher, aujourd'hui, à son pays, comme à toute l'Europe.

CH. TERLINDEN,  
professeur à l'Université de Louvain.



## Le sursalaire familial

Que signifie exactement ce néologisme devenu, au cours des deux dernières années, d'un usage de plus en plus fréquent, en France, dans le monde de l'Industrie et du Travail ? La nouveauté qu'il recouvre a-t-elle la valeur que ses partisans lui attribuent avec tant d'enthousiasme ? Car de nombreux industriels de toutes les parties de la France se rencontrent avec la plupart des sociologues catholiques, en un accord rare, sinon unique, pour prôner la nouvelle institution. Il nous a paru intéressant de la faire connaître au public belge qui n'en a que des notions plutôt vagues, d'en exposer les origines et le fonctionnement, d'en marquer l'extraordinaire succès. Dans un deuxième article, nous tâcherons de la juger, du point de vue des principes sociaux chrétiens.

\* \* \*

Sursalaire signifie la même chose qu'allocations familiales aux ouvriers et employés de l'industrie. En sus du salaire, il constitue une somme octroyée périodiquement en proportion des charges de famille. Avant tout, il consiste dans un versement hebdomadaire ou mensuel, effectué par l'employeur à chaque employé, en proportion du nombre de ses enfants. Souvent viennent s'ajouter à cela des primes à chaque naissance ou encore des allocations à l'allaitement. Parfois, le sursalaire est encore accordé pour les ascendants ou les petits enfants dont les frais de subsistance sont supportés par l'ouvrier. Bref, c'est la famille, dans l'ensemble, de ses charges et dans une large extension que l'institution nouvelle tend à favoriser.

Mais, ici, les hommes « pratiques » nous arrêtent et nous font entendre la voix du « bon sens », qui n'a rien de commun avec les billevesées des Théoriciens en chambre :

« Tout cela est fort bien, dans des discussions académiques. Cela peut faire l'objet de savants rapports dans des congrès sociaux. Mais cela est tout bonnement utopique. Comment voulez-vous qu'un industriel, sous l'irrésistible pression de la concurrence, n'en vienne pas à laisser d'aussi lourdes charges aux soins charitables de ses confrères appartenant à la même branche de l'industrie ? Afin de l'emporter dans la lutte économique où ceux qui ne triomphent pas sont vaincus et mis hors combat, il sera contraint, dans ce système, d'ouvrir les portes de ses établissements de préférence aux célibataires et aux ouvriers mariés sans enfants ».

La difficulté, en effet, s'est présentée, mais des hommes qui unissent au « sens pratique », le souci du bien social et de la justice, ont tourné



l'obstacle par une institution complémentaire des allocations familiales : la *Caisse de compensation*. « Il s'agit, lisons-nous dans la circulaire de la caisse de compensation de la région parisienne, de répartir uniformément entre les chefs d'Industrie les charges afférentes au versement des primes et allocations. Pour cela, il est créé entre les employeurs une sorte de mutuelle contre les risques d'inégalité dans les charges de famille de leur personnel. Ce résultat est obtenu par la constitution d'une caisse centrale, dénommée « Caisse de Compensation », à laquelle s'affilient les établissements désireux d'organiser le régime des allocations : les charges afférentes à ce régime sont supportées, non plus par chaque établissement, mais par la caisse elle-même. » Celle-ci est alimentée par les versements patronaux, de façon que le sursalaire puisse être payé à tous les ouvriers, chefs de famille, occupés par le groupe des industriels affiliés à l'organisme central. La caisse de compensation, soit directement, soit par l'intermédiaire des employeurs, remet les allocations familiales dont le montant est déterminé par convention entre les industriels adhérents. En retour, ceux-ci se reconnaissent débiteurs à la caisse, de cotisations proportionnées soit au nombre d'ouvriers, — qu'ils soient chargés de famille ou sans enfants — que chacun d'eux emploie ; soit au nombre d'heures qu'ils les occupent, soit aux salaires qu'ils leur paient.

« Cet organe naturel — lisons-nous encore dans la circulaire parisienne — est donc organe de *compensation* à deux points de vue : d'abord, parce qu'il égalise la charge des adhérents, quelle que soit la situation de famille du personnel de chacun d'eux ; ensuite, en un sens plus précisément juridique du mot, parce qu'il se borne à balancer les créances et les dettes nées entre les adhérents du fait des différences qui se manifestent dans la situation de famille de leur personnel ».

Il est aisé de comprendre, d'après ce qui précède, que la caisse de compensation soustrait les patrons de bonne volonté aux funestes effets de la concurrence. Elle leur permet de ne point être amenés à n'employer que des salariés sans enfants : elle égalise entre eux les charges souvent lourdes qu'ils assument si généreusement.

\* \* \*

Les maux dont les industriels français, initiateurs du sursalaire, ont voulu défendre la famille ouvrière, sont depuis longtemps connus. La natalité, à raison des pratiques du néo-malthusianisme, est devenue notamment dans les centres industriels, d'une alarmante faiblesse. Mais si on connaît le mal, on n'en « réalise » pas — au sens où les anglais emploient un verbe analogue — toute la gravité et toute l'horreur. On est amené aussi à se méprendre sur ses causes. « Dans une conférence faite le 27 octobre 1918 à Lyon, à l'*Union fraternelle du Commerce et de l'Industrie*, en présence de S. É. le Cardinal Maurin, M. E. Romante révélait les faits suivants, résultats d'une enquête menée à Grenoble par les membres de la *Ruche ouvrière*. Un ouvrier vivant seul, économisait, par mois, en 1916, de 25 à 30 francs. Un ménage sans enfants, le mari et la femme travaillant tous les deux, mettait de côté de 30 à 40 francs. Dans un autre ménage composé de quatre personnes, le père employé, la femme, deux garçons de 10 et 6 ans, on arrivait aussi à un petit boni mensuel d'environ 50 francs. Mais l'enquête étant poursuivie dans les foyers comprenant trois, quatre et cinq enfants, la situation changeait totalement. Dans un de ces ménages, comprenant cinq personnes, le père, la mère, trois enfants de 12, 6 et 2 ans, le cahier de ménage, très bien tenu, faisait ressortir l'impossibilité matérielle d'équilibrer le budget. Il n'entraînait cependant dans cette famille qu'un litre de vin par jour. La moyenne d'achat de viande ne dépassait pas un franc par jour. Malgré cela, il y avait un découvert chez le boulanger, un autre chez l'épicier, un troisième chez le propriétaire. Ailleurs, avec quatre enfants, la famille ne vivait que grâce aux provisions envoyées par les grands parents restés à la campagne. Et quand les enquêteurs rencontraient cinq enfants, dans des familles n'ayant pour ressources que le travail du père, la dépense, n'ayant rien que de très normal, causait dans le budget modeste un déficit de près de 100 francs ».

Faut-il s'étonner qu'un état social mettant dans un pareil état d'infériorité et de détresse les familles nombreuses, entraîne presque inévitablement le hideux fléau de la limitation voulue de la fécondité. Sans doute, les manœuvres néo-malthusiennes sont gravement coupables, même si elles se produisent dans un foyer où la présence de nombreux enfants exigerait de pénibles privations. Mais ne faut-il pas condamner un état social qui, par l'action de la loi de l'offre et de la demande s'exerçant sans contre-poids suffisant, contribue à stériliser les familles ? Ne faut-il pas mettre tout en œuvre pour le modifier de façon à le rendre habitable aux pères et aux mères de famille qui ne baignent pas devant le devoir conjugal, de façon à venir en aide à la volonté des faibles qui, cédant devant l'effort continu, et douloureux,

prêtent aisément l'oreille aux infâmes suggestions qui se multiplient. L'héroïsme n'est point le fait de la majorité des hommes : qu'on ne l'oublie donc pas. Il est peu sage, il est périlleux de leur en demander la pratique, sans limite ni répit. Aussi voyez la natalité lamentablement réduite que purent constater les chefs d'industrie, organisateurs des caisses de compensation et de sursalaire familial.

M. Louis Dechamps, un ancien industriel rouennais établissait ainsi ces résultats d'une enquête portant sur 2.013 familles :

31,2 % ont 1 enfant ;  
24,5 % ont 2 enfants ;  
18,5 % ont 3 enfants ;  
13,0 % ont 4 enfants ;  
6,6 % ont 5 enfants ;  
3,6 % ont 6 enfants ;  
2,6 % ont 7 enfants et au dessus.

Et il concluait cette statistique par cette constatation désolante : « 55,7 %, c'est-à-dire plus de la moitié des ménages n'ont pas assez d'enfants pour constituer une nouvelle famille ».

Dans la région parisienne, les initiateurs du sursalaire établissaient après enquête, les chiffres suivants :

Sur cent ouvriers, on compte :  
36,9 célibataires, veufs ou divorcés sans enfants ; 63,1 ouvriers en ménage ou chefs de famille.

Sur cent ménages, on compte :  
38,4 sans enfant ;  
33,6 avec 1 enfant ;  
17,5 avec 2 enfants  
6,4 avec 3 enfants ;  
2,5 avec 4 enfants ;  
1,6 avec plus de 4 enfants.

La moyenne du nombre d'enfants est de : 0,67 par ouvrier ».

De sorte que chaque ouvrier est loin de laisser après lui un descendant. Les chiffres parisiens sont notablement pires que ceux de la région de Rouen.

Des faits aussi graves, révélateurs d'un vrai chancre rongant le monde du travail, requéraient, à coup sûr, la croisade du sursalaire qu'ont prêchée tant de généraux industriels de France. Il nous reste à faire connaître les débuts et l'extraordinaire succès de leur entreprise.

\* \* \*

Déjà, pendant la guerre, certains employeurs français avaient été amenés, par suite du renchérissement du prix de la vie, à accorder à leur personnel des allocations familiales. Le fait s'était notamment produit dès 1916, dans le Dauphiné. Mais chaque industriel avait opéré séparément et, dirions-nous, en ordre dispersé, de sorte que les suppléments de salaires étaient divers d'après les établissements. Bientôt, dans les usines métallurgiques, les allocations devinrent égales. On s'aperçut rapidement que pour se soustraire à la charge dont elles grevaient leurs budgets, certains industriels cherchaient à écarter les ouvriers chefs de famille. L'institution tournait au détriment de ceux qu'elles avaient pour fin de favoriser. En mai 1918, le remède fut appliqué. A l'intervention du syndicat des constructeurs, mécaniciens, chaudronniers et fondeurs de l'Isère, la première caisse de compensation entra en activité, permettant l'institution de quatre sortes d'allocations et primes familiales :

1° L'ouvrier marié, dont la femme ne travaille pas alors qu'elle le pourrait, reçoit un sursalaire mensuel de 12,50 fr. ; par cette allocation, on a voulu inciter les femmes à s'occuper exclusivement de leur ménage.

2° L'ouvrier marié, dont la femme, pour une raison de santé, ou à cause du soin des enfants, ne peut se livrer à un travail rémunéré reçoit par mois un sursalaire de 25 francs : il est admis, lit-on dans le règlement, qu'une femme ayant un seul enfant de moins de treize ans, a le droit de se consacrer exclusivement à son mariage.

3° L'ouvrière mariée dont le mari ne peut faire un travail rémunéré touche un sursalaire mensuel de 25 francs.

4° Pour ses enfants, le salarié obtient des allocations : Tout ouvrier ayant au moins dix mois de présence dans l'usine, obtient un sursalaire mensuel de 7 frs 50 s'il a un enfant, de 18 francs s'il en a deux, de 31,50 s'il en a trois, de 48 frs s'il en a quatre ; pour chaque enfant au delà du nombre de quatre, l'allocation est augmentée mensuellement de 12 frs.

L'initiative du Syndicat des patrons métallurgistes de l'Isère fut le point de départ de la merveilleuse efflorescence à laquelle nous assis-



tons aujourd'hui. L'institution du sursalaire, complétée par la Caisse de Compensation, fut reprise — avec des modifications et des développements sur lesquels il serait trop long de s'étendre ici — dans tous les centres industriels de la France. Une enquête du Ministère du Travail permettait de constater le 31 août 1920, l'existence de 35 Caisses de Compensation. Au 1<sup>er</sup> mars 1921, elles étaient 53, et l'on annonce la formation de nombreuses nouvelles. « Le nombre total des ouvriers et employés des Maisons affiliées est d'environ de 750.000. Les allocations, sous leurs formes diverses, ont été versées à quelque 150.000 chefs de famille. La moyenne annuelle des primes et allocations est d'environ 55 millions de francs ». A Paris, où la Caisse de Compensation date du 1<sup>er</sup> mars 1920, on arrivait aux chiffres suivants, pour le seul troisième trimestre de cette même année :

Nombre des établissements adhérents, 512 (depuis, leur nombre s'est élevé à 628).

Total des ouvriers de ces établissements : 187.000.

Nombre des familles bénéficiaires : 42.529.

Primes et allocations versées : 3.653.826 francs. (1)

\* \* \*

Ami lecteur — comme on disait au bon vieux temps — belge mon mon frère, ne portes-tu pas envie au généreux pays qui engendre de telles initiatives et produit d'aussi importantes réalisations ? Je ne puis, quant à moi, les relever sans que mon admiration se tempère de quelque patriotique jalousie. On dit que des patrons chrétiens de chez nous font, du sursalaire et des caisses de compensation, l'objet de leurs études et de leurs discussions. Souhaitons que leurs réunions aboutissent à adapter, à notre situation économique et morale, ces admirables institutions. Puissent-ils compenser, par la générosité de leurs conceptions, l'avance qu'ont prise sur eux leurs confrères de France.

ED. JANSSENS

Professeur à l'Université de Liège.



## Le referendum et le parti catholique

Les catholiques ne paraissent pas se rendre compte de l'importance du débat engagé à la Chambre sur la question du referendum. Plusieurs membres de la droite se sont associés à M. Camille Huysmans pour traiter avec une nuance de dédain cette nouveauté et le grand public qui s'intéresse très peu à la revision est à peine éclairé sur la véritable portée du problème.

Pourtant c'est un ancien leader du parti catholique, M. le Comte de Broqueville, qui en 1919 a posé la question devant le pays. Dans l'exposé des motifs de la déclaration de revision, le ministre de l'Intérieur du cabinet Delacroix s'exprimait comme suit :

*« L'expérience révèle qu'il y a parfois doute sur les volontés et les aspirations réelles des électeurs. Pour ramener la loi à sa vraie source, pour en faire en vérité l'expression de la volonté du peuple, les nations les plus avancées dans la voie de l'organisation démocratique ont, dans une mesure variable, réservé au peuple lui-même la décision dernière en matière législative. Le referendum, démocratique dans son essence, est pourtant modérateur dans ses effets puisqu'il aboutit à donner à l'opinion moyenne, dont le bon sens est proverbial en Belgique, une influence décisive sur les questions les plus controversées. On peut*

(1) Nous empruntons ces renseignements à la Circulaire parisienne déjà citée.

*envisager son utilité dans trois cas principaux : lorsqu'il y a conflit grave entre les Chambres, lorsqu'une fraction importante du corps électoral réclame contre une loi âprement combattue, lorsque le Roi, arbitre suprême des partis, estime devoir, dans un cas difficile, consulter le pays ».*

Le referendum envisagé dans ce document par le comte de Broqueville, c'est le referendum *post legem* ; évitant de renouveler l'erreur commise jadis par M. Beernaert, l'ancien premier ministre avait écarté d'emblée comme incompatible avec le régime parlementaire, le referendum *ante legem*, le referendum sur une loi à faire, que M. Troclet a préconisé ces derniers temps. C'est là, en effet une formule d'une application très difficile qui tend à soumettre le Parlement à un véritable droit d'injonction dont le césarisme ou la démagogie pourraient un jour tirer parti. Le referendum de M. de Broqueville, au contraire, est avant tout un frein ; c'est un veto rajeuni qui doit suppléer au veto royal tombé en désuétude ; le corps électoral, investi du droit de casser les projets de loi votés par les deux Chambres, peut être invité, à l'initiative du Roi ou à l'initiative d'un nombre très considérable d'électeurs, à se prononcer par oui ou par non. Le souverain constitutionnel retrouve ainsi le moyen pratique d'exercer dans l'œuvre législative la mission que lui assigne notre pacte fondamental, sans devoir prendre directement la responsabilité d'un refus de sanction.

Léopold II avait très bien saisi, il y a trente ans, les grands avantages du referendum dans un pays où les partis sont fortement constitués et sa correspondance avec M. Beernaert révèle les efforts tenaces mais infructueux qu'il fit pour en faire triompher l'idée. On peut juger dans plusieurs états de l'Amérique du Nord des résultats du système : ils répondent aux espérances de ses partisans européens.

\* \* \*

Le referendum est dans la logique d'un régime où tous les pouvoirs émanent de la Nation, c'est une institution qui s'harmonise parfaitement avec les idées de notre temps, celles-ci soutiennent ceux qui marchent résolument à leur tête, mais renversent ceux qui prétendent leur opposer une barrière infranchissable. On peut dire que le referendum est le vaccin de la démocratie ; il emprunte à la maladie elle-même son principe bienfaisant et réalise en politique, ainsi que nous l'avons écrit ailleurs, la méthode curative que Pasteur a vulgarisée en médecine. En mettant des bornes à la toute-puissance des partis et en remédiant au clichage des programmes et des candidats qui résulte de la représentation proportionnelle et du scrutin de liste, le referendum atténue les inconvénients très graves du suffrage universel inorganisé.

Quoi qu'on puisse croire à première vue, c'est une garantie conservatrice, d'autant plus forte qu'elle en a moins l'air. Pour s'en convaincre il suffit de considérer par la pensée le processus invariable suivant lequel s'élabore le programme d'un parti : la plateforme électorale est établie au sein des associations qui groupent exclusivement les membres les plus ardents et les plus dévoués de chaque groupe ; c'est dans ces milieux, souvent très fermés, que se recrutent la plupart du temps les candidats. Une surenchère inévitable se produit ; les points de vue les plus accentués sont ceux qui ont le plus de chances de recueillir l'adhésion d'hommes pour qui la politique est une préoccupation journalière. Les associations électorales sont, les trois quarts du temps, en avance de plusieurs degrés sur le sentiment de la masse des électeurs de leur propre camp. Or, n'oublions pas que les états-majors sont



à peu près inamovibles et disposent en pratique des moyens d'imposer au public leurs vues, leur préjugés, voire leurs passions. Le referendum restitue au corps électoral cette puissance usurpée qui ne vient que de lui et permet de mobiliser la force d'inertie des masses en la dressant contre ceux qui voudraient la confisquer à leur profit. Quelle précieuse ressource dans un pays comme le nôtre, si plein de bon sens, si hostile à toute tyrannie, toujours disposé à tempérer le pouvoir du groupe le plus fort, chaque fois qu'il a remporté un succès trop marqué ! Le referendum permettrait à la nation d'exercer d'une façon régulière et dans des cas bien déterminés son action lénitive sur les partis, sa seule existence, d'ailleurs, contribuerait à assagir les politiciens qui redoutent avant tout un désaveu.

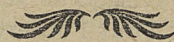
\* \* \*

Les catholiques devraient, nous semble-t-il, désirer particulièrement l'introduction du referendum dans la Constitution. L'article le plus ancien et le plus populaire de leur programme, c'est celui qui vise la défense de nos vieilles libertés : liberté des cultes, liberté d'association, liberté de l'enseignement, dont l'ensemble forme le cadre légal de leurs œuvres. La Belgique, d'autre part, est un des pays du monde où la religion a jeté les racines les plus profondes, et l'on a vu pendant la guerre combien l'atavisme de quinze siècles de christianisme avait imprégné les âmes de ceux-là même qui ne croient plus. Les catholiques seraient donc en droit de compter sur l'appui des masses, le jour où l'on voudrait pratiquer contre eux cette politique sectaire qui avait jadis à gauche tant d'admirateurs ; le suffrage des femmes, en marche vers un triomphe décisif, accentuerait encore l'ampleur de cette réaction. Or, c'est précisément le referendum qui permettrait le mieux au sentiment public de s'exprimer ; le veto populaire briserait infailliblement des lois attentatoires aux libertés religieuses. Léopold II, qui voyait clair, se plaisait à rappeler à M. Beernaert l'opinion de M. Leroy Beaulieu : « s'il y avait en France le referendum, la loi scolaire et la loi contre les associations religieuses n'existeraient ni l'une ni l'autre ». Le referendum, en effet, permet aux électeurs, sans commettre d'infidélité au parti auquel ils sont attachés, d'empêcher les élus d'abuser de leur mandat. En Belgique on change difficilement de parti, mais cela ne veut pas dire que l'on approuve tout ce qui se fait au nom du groupe politique auquel on accorde son suffrage.

Le referendum n'est évidemment pas une panacée, et il a comme toutes les institutions humaines ses inconvénients. Mais n'est-il pas frappant de voir que des socialistes comme M. Camille Huysmans, « vrai type de meneur, font des efforts inouïs pour le faire échouer malgré les déclarations actées dans leur programme ? Visiblement ceux d'entre eux qui se croient assez forts et assez habiles pour manœuvrer à leur gré le suffrage universel redoutent cet instrument destructeur des combinaisons de couloir et des marchandages ; les hommes qui en matière linguistique font bon marché de cette liberté du père de famille que les catholiques ont toujours défendue comme la meilleure sauvegarde des droits de la conscience chrétienne, semblent partager la même aversion pour les consultations populaires. Le referendum reçoit de la sorte un brevet d'efficacité très significatif qui témoigne de son utilité pour mettre en échec toute tentative d'oppression par voie législative. Songeons-y bien : la révision consacre le triomphe du nombre dans la direction de l'Etat. Si elle n'institue pas en même temps des garanties nouvelles pour

défendre la liberté et pour maintenir l'équilibre entre les pouvoirs, elle provoquera inévitablement de profondes et irréparables lézardes dans le noble édifice de 1830.

C<sup>te</sup> LOUIS DE LICHTERVELDE.



### *Lettre de France*

## Notre mission sur le Rhin

La librairie Plon vient de publier les leçons que M. Maurice Barrès a été invité à donner à l'Université de Strasbourg sur le génie du Rhin. Le mainteneur de la patrie française, le théoricien des Bastions de l'Est, le grand poète de la Terre et des Morts était désigné entre tous pour porter la parole de bienvenue à nos provinces retrouvées, évoquer nos anciennes amitiés rhénanes et poser les bases de notre nouveau rapprochement nécessaire à la paix du monde comme au salut de la civilisation.

Le cauchemar de la Kultur germanique est dissipé. Cette liturgie difforme du Commerce, de l'Industrie et du Massacre scientifique, de l'Hygiène et de la Fiche bruyamment célébrée et propagée par des cuistres à lunettes d'or, des junkers bottés et des commis-voyageurs à casquette verte, s'est enfin évanoui.

Cette opération a coûté au moins quinze millions de cadavres, hélas ; et sans doute elle eût pu se faire à moins de frais si la France, au lieu de se laisser envoûter par Kant et Hegel pendant tout le XIX<sup>e</sup> siècle, avait abjuré son libéralisme révolutionnaire et repris plutôt conscience de la mission providentielle qui lui est échue dans l'histoire depuis le baptistère de Reims. Mais il est impossible que tant de beau sang répandu ne germe pas et les survivants n'ignorent pas l'inviolable testament qu'ils sont chargés d'exécuter au nom de leurs morts. Ce serait à désespérer de l'humanité si les intrigues de l'Or international, si puissantes qu'elles soient dans une époque toute matérialiste où elles ne rencontrent aucune force publique reconnue capable de la maîtriser, si ces intrigues parvenaient à anéantir le fruit de cet immense holocauste.

La place est vacante pour l'hégémonie spirituelle. Est-ce l'« Idéal » anglo-saxon qui va la prendre ? Autant qu'on peut comprendre cet « Idéal », on le voit non sans inquiétude se manifester sur tous les marchés du monde par un comptoir où la Bible dialogue étrangement avec la balance du changeur ; les affinités non moins singulières et sur lesquelles nous comptons revenir ici-même entre cet « Idéal » et le Messianisme charnel d'Israël ne sont point sans accentuer notre méfiance. Il n'y a décidément que la France, malgré ses reniements répétés et le délire orgueilleux dont elle chancelle depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, il n'y a que la France qui puisse briguer cette hégémonie. Elle le sait. Elle le sent. Tout son peuple en a tressailli de fierté et d'amour. C'est une heure solennelle pour elle. Il semble que la Providence la presse impérieusement de choisir entre l'abjuration de ses récentes erreurs ou le honteux asservissement à l'« Idéal » anglo-saxon. Elle hésite toujours inexplicablement et c'est l'angoisse poignante de ceux qui l'aiment comme leur mère bien-aimée de la voir ainsi harcelée et tentée par les usuriers auxquels cette prodigue insouciance n'a cessé de donner des gages. Jusqu'où s'est-elle liée ? Ces tractations habilement dissimulées par la grande presse dont la vénalité n'est plus une énigme pour personne, aucun de nous



ne pourra les connaître clairement. Nous avons l'impression angoissante que la voix française qui voudrait parler est sans cesse couverte, bâillonnée dans l'ombre par une main occulte.

\* \* \*

Dans le problème qu'envisage un Barrès, tout le sort de la civilisation se joue donc. Pour l'observateur réfléchi et clairvoyant, dit-il excellemment, dans le monde entier et surtout sur le Rhin, ce sont essentiellement des problèmes de culture qui se posent.

Où, sur le Rhin. Nous, les vainqueurs, qu'allons-nous apporter ? Notre raison catholique ou notre romantisme libéral ? Nos légions sont-elles les fourrières de l'autorité romaine ou faciliteront-elles — à leur insu — la voie aux prédicants judéo-puritains et hâteront-elles la conjonction de l'Idéal anglo-saxon et de l'Idéal germanique ? C'est la question pathétique qui se pose à tout lecteur un peu averti lorsqu'il a fermé le *Génie du Rhin* et c'est l'honneur d'un Barrès d'élever toujours ainsi le débat, non point que son langage soit celui d'un catholique qui se soumet à l'Esprit de l'Église et ne connaît point de vérité en dehors de celui-ci. L'auteur de la *Colline Inspirée* ne se soumet pas à l'Esprit saint ; il l'interprète à sa manière ; il ne veut point faire de différence entre l'esprit de rébellion de la Révolution et l'esprit de liberté du Christianisme. Pour lui c'est la même force, la même puissance créatrice du Génie humain que la France a pour mission de propager dans le monde. Hegelianisme impénitent et dont il ne parvient pas à se débarrasser et qui obscurcit, ça et là, sa belle argumentation. Mais Barrès est si loyal que malgré son désir évident d'attribuer une égale part d'influence bienfaisante aux œuvres des congrégations françaises et à l'évangile individualiste prêché par les armées de la République, il éclate que ce que nous avons apporté de meilleur, sur le Rhin, et de plus utile au rayonnement fécond du nom français, c'est encore — et l'admirable administration des préfets de Napoléon avait su en user — l'accomplissement des gestes de Dieu par la France. Pour s'en convaincre il suffit de lire le beau chapitre intitulé *L'histoire du cœur charitable rhénan*.

« Le Rhin, c'est toujours la rue aux Prêtres », dit très bien Maurice Barrès ; et ce n'est que dans cette fraternité catholique qu'il nous est possible encore de détacher les Rhénans de la puissance charnelle de la Prusse. A Mayence, le général Mangin continuait cette grande politique humaine lorsqu'à peine installé dans le Palais Grand-Ducal il demandait à l'évêque de réaffecter au culte catholique la chapelle fermée depuis le départ des Français en 1814. Tout ce que nous faisons contre l'Église se retourne contre nous ; que les sectes qui ont juré la destruction du catholicisme en France, s'irritent de ce mariage indissoluble entre la France et le Christ, l'histoire est là pour témoigner que culture française et culture catholique se confondent, que ruiner l'une, c'est ruiner l'autre. L'écroulement de Reims a eu dans le monde entier le même retentissement de stupeur que le charnier de Verdun. Là c'était l'âme comme ici c'était la chair de la France qui souffrait pour le salut de tous. Et ce n'est point non plus par hasard qu'en sa conclusion Barrès propose aux Rhénans non point la vieille statue démodée de la Liberté éclairant le monde, mais bien Sainte Jeanne d'Arc comme image de notre véritable génie.

« Pour incarner l'action de la France, dit-il, nous savons que la *Marseillaise* est le symbole par excellence, et ce n'est pas à Strasbourg que je l'oublierais. Mais en face de la *Germania robuste, pesante, stable, du Niederwald, c'est peut-être une image moins agitée de la France qu'il faudrait ériger pour rappeler aux Rhénans notre signification*. Et cette image que j'entrevois ne prendrait-elle pas, par la force même des choses, le meilleur des traits de Jeanne d'Arc ? »

Par la force même des choses ! Que l'on retienne bien ceci du théoricien du nationalisme français. Par la force même des choses, c'est Jeanne d'Arc qui doit nous signifier sur le Rhin. Or, c'est au nom de Dieu qu'elle a tout fait. A son exemple, c'est au nom de Dieu que, par la force même des choses, nous sommes venus sur le Rhin. Et sans ce nom, notre mandat nous échappe.

ROBERT VALLERY-RADOT.

## Les idées et les faits

### Chronique des Idées

#### Réactionnaire

Toujours amusant, le vieux Gribouille qui, pour échapper à l'ondée, se jette dans l'onde de la rivière. Tout aussi divertissant, le néo-Gribouille qui se laisserait tremper comme un canard en traitant d'« arriéré » le monsieur qui s'imperméabilise de gabardine ou simplement se protège de son riflard contre l'averse.

Arriéré : « ré-ac-ti-on-nai-re » ce mot hexasyllabique vaut à lui seul un long poème. Maint jobard s'en gargarise et vous le décoche du haut de son col empesé, pensant, comme avec le déclin de la guillotine... sèche, exécuter quiconque ne fait pas les yeux doux à dame Nouveautés.

Vous ne vous pâmerez pas devant les gribouillages des cubistes, des futuristes, des dadatistes et autres broyeurs d'ocre, vous êtes assez arriéré pour les placer dans votre estime infiniment au dessous des peintures préhistoriques des cavernes quaternaires : réactionnaires !

Vous restez froid devant les déhanchements du tango, né dans les bars argentins, devant les contorsions du shimmy, découvert dans les bastringues nègres, vous avez la faiblesse de regretter la gracieuse pavane, voire la jolie polka : réactionnaire !

Vous préférez le franc parler des esprits clairs aux proses déliquescents, aux grimoires des abstrauteurs de quintessence, Boileau lui-même, maître Nicolas, à Mallarmé ; la sereine beauté des classiques aux spasmes des névrosés, Racine à Bernstein ; la mâle prose musclée, chargée d'idées saines à la phrase déjetée, cahotée, charriant l'abject, Veuillot à Barbusse : réactionnaire !

Vous ne grossissez pas le pâle troupeau des moutons de Panurge qui s'en vont bêlant : démocratie, démocratie, égalité, égalité, suffrage universel, dictature du prolétariat, dût la société périr dans les convulsions de l'anarchie bolcheviste : réactionnaire !

Vous êtes pour l'ordre contre la révolution, pour le Syllabus contre les Droits de l'homme, pour la politique chrétienne contre le nationalisme, pour l'autorité dans la famille, l'usine, la cité contre la licence effrénée et démagogique, pour la liberté contre l'étatisme : réactionnaire !

Vous êtes le tenant d'un journal, d'une revue qui arbore carrément le programme catholique, dont la devise est *sentire cum Ecclesia*, le but, promouvoir et propager les directives de la Papauté, vous proscrivez la neutralité comme une forfaiture et l'Union sacrée érigée en dogme comme une ineptie : attendez-vous à être rayé de la carte de l'intelligence par quelque olibrius tourmenté du prurit de la nouveauté.

Vous voilà dans la catégorie des réactionnaires, très honorable, par ailleurs, avec tous nos grands papes, avec Pie IX s'opposant comme



un mur d'airain au libéralisme envahissant, avec Léon XIII ramenant la philosophie et la sociologie aux principes de l'École de St Thomas, avec Pie X faisant rebrousser la discipline en matière eucharistique jusqu'aux usages de la primitive Église et refoulant avec une suprême énergie le torrent du modernisme, avec Benoît XV l'infatigable promoteur de la paix en face de tous les antagonismes et de toutes les haines, codificateur du droit, mainteneur de l'ordre.

Au fait, vous êtes avec l'Église qui poursuit sa marche sur le chemin des siècles, gardant son immuable credo, son intangible morale, sans transiger avec aucune erreur, sans composer avec aucune passion, s'adaptant sans doute à tous les états sociaux, s'assouplissant à tous les régimes, mais toujours en réaction parce que toujours vivante. Il n'y a que les morts qui ne réagissent plus.

L'Église ne s'abaisse jamais devant l'erreur régnante. Pour elle, une idée fautive est une idée fautive, partant funeste, et la laisser s'imposer au monde est une absurdité et une trahison. Un grand penseur écrivait ces jours-ci : « Les idées ne sont pas égales entre elles. Tous les droits prétendus ne sont pas valables. Et toutes les manières de régler les mœurs ne sont pas dignes de respect. L'erreur moderne vient de cette assimilation brutale des systèmes contraires rêvés par le cerveau humain. C'est une erreur commode, assurément, pour les orateurs et pour les plaideurs. Elle autorise ceux-ci à soutenir toutes les causes, elle permet à ceux-là de contenter tous les auditoires. Mais les peuples qui s'y confient le paient. »

La France l'a payé ! Un des enseignements de la guerre devrait être de détourner de ce syncrétisme en honneur au Palais et aux assemblées... Le vrai droit, la vraie morale, l'idée vraie devraient réintégrer leur place, la première, et ainsi régénérer toutes ces sciences et tous ces arts au sommet desquels la politique rayonne. »

A ces lumineuses affirmations qu'oppose-t-on ? La théorie des courants irrésistibles et la politique de l'autruche. Théorie absurde, politique de lâcheté. Il n'y a ni fatalisme social, ni fatalisme individuel. L'homme est libre, il est l'artisan responsable de sa destinée, avec le concours de Dieu. Les sociétés humaines sont libres et c'est par la liberté qu'elles marchent à la conquête de leurs destinées, sous la conduite de la Providence. L'histoire n'est pas le jeu purement mécanique de forces aveugles et brutales, comme le prétendent les déterministes et les évolutionnistes. Elle est la résultante de la somme des libertés individuelles.

L'Église n'a jamais pratiqué cette politique. Elle n'a pas accoutumé de suivre les courants : elle les remonte ! Elle n'a jamais fait que cela. Quand le monde était submergé par le césarisme, elle a remonté le courant et érigé la liberté chrétienne. Quand le monde s'est un jour réveillé arien, elle a ramé contre l'arianisme et l'a vaincu. Elle ne s'est pas laissée absorber davantage par le protestantisme, le jansénisme, le gallicanisme, le libéralisme. Elle résiste, elle réagit, elle endigue les courants, elle finit par les maîtriser.

\* \* \*

Après cela, s'entendre qualifier « rétrograde, réactionnaire » est un honneur doux à porter, comme il est facile à gagner. Comment le mériter en effet ?

Il ne s'agit pas, assurément, de boudier son siècle, ce qui serait attitude aussi puérile que l'optimisme béat de ceux qui l'encensent. Il s'agit moins encore de tourner le dos aux transformations qui s'imposent aux élargissements de la liberté que réclame la marche de la civilisation. Il ne s'agit pas surtout de marchander les salutaires et sages réformes que nécessite la défense du pays, sa restauration, la pacification du monde du travail, la conciliation, par l'association, du travail, de la direction et du capital. Non, mille fois non, et, pour ce qui regarde la Revue, elle peut défier n'importe qui de là voir barguigner ou tergiverser seulement devant l'exécution intégrale de l'Encyclique *Rerum Novarum*, notre charte sociale, et les autres directives romaines.

Non, on conquiert le diplôme de réactionnaire par d'autres titres. Ne pas se jeter comme un hurluberlu, tête baissée, sur tous les vieux-neufs reluisant à l'éventaire des marchands d'orviétan, par exemple, ces fariboles de la nationalisation des mines et autres billevesées communistes. Estimer, d'une manière générale, que le progrès se réalise non par soubresauts dans l'inconnu mais par étapes régulières, par le légitime prolongement de la tradition ; juger absurde en conséquence, de faire table rase du passé et de se condamner à un perpétuel recommencement ; trouver enfin quelque naïveté à la prétention outre-cuidante de faire dater le monde de l'apparition de son moi sur la planète. Et encore s'efforcer de discerner dans tous les mouvements d'idées, dans toutes les poussées de l'opinion, l'essentiel qui est per-

manent du contingent variable qui est passager ; croire que la nature humaine reste foncièrement identique à elle-même et qu'elle est régie par des lois inviolables écrites dans la conscience de l'humanité. En fin de compte et pratiquement, ne pas faire tout de suite crédit aux charlatans qui se disent réalisateurs et ne sont souvent que des brouillons et qui s'en vont clamant partout : Prenez ma pilule c'est la panacée sociale : aujourd'hui suppression du salariat, demain abolition de la direction, après-demain soviétisation de l'usine ; bref demander un quart d'heure de réflexion avant de mettre le feu aux quatre coins du monde pour faire frire une omelette !

A ce compte-là, et c'est bon marché, vous êtes réactionnaire à trente-six carats et vous n'avez plus qu'à donner votre démission d'être pensant.



J. SCHYRGENS.

## ROME

### Politique et action catholique

Le Congrès des Cercles et des Associations catholiques, qui se tiendra samedi et dimanche à Bruxelles, redouble pour nous, catholiques belges, l'intérêt et l'actualité de la lettre qu'écrivait récemment de la part de Sa Sainteté, le Cardinal Secrétaire d'État, au président général de l'Union populaire des catholiques italiens.

On sait que cette Union populaire est la confédération de tous les organismes d'action catholique en Italie.

Le Saint Père met en garde les dirigeants de l'action catholique italienne contre le danger de laisser envahir ou supplanter leurs organismes par l'activité politique et les organismes politiques. Politique et action catholique, organisation politique et organisation d'action catholique doivent rester parfaitement distinctes.

Distinctes, et non, cependant, séparées par une cloison étanche, comme le voudraient certains nationalistes. Au contraire, proclame Benoît XV, la sève qui nourrit les meilleures énergies d'un parti catholique monte des convictions et des sentiments chrétiens, que l'action catholique a la mission de former, de garder et d'intensifier dans les âmes.

Vatican, 19 mai 1921.

A M. le Comte Bartolomeo Pietromarchi,  
Président général  
de l'Union populaire des catholiques italiens.

Monsieur le Comte,

« Il m'est très agréable de vous apprendre que le Saint Père a lu avec une vive satisfaction la relation de votre récente tournée d'inspection et de propagande dans l'Italie méridionale.

» Dans ces riches régions, où fleurissent les plus belles énergies humaines, ferventes jusqu'à l'enthousiasme, généreuses, jusqu'à l'héroïsme, vous sont apparues de magnifiques promesses d'avenir.

» Et vous avez, avec l'autorité que donne à votre parole votre qualité de Président général de l'Union populaire, montré l'importance vitale de cette organisation des catholiques italiens ; vous avez particulièrement recommandé la constitution de groupes paroissiaux, qui en sont les premières cellules.

» Le Saint Père vous félicite, et d'avoir entrepris ce voyage d'inspection et de propagande, et d'avoir si judicieusement choisi les sujets de vos conférences.

» Sa Sainteté estime, en effet, que les visites du Président général de l'Union populaire aux centres régionaux et aux groupements locaux ne peuvent qu'être fécondes en précieux résultats. Elles fourniront à la Présidence d'utiles et exactes informations sur les conditions de ces centres et de ces groupements. Elles stimuleront l'activité de ceux-ci. Elles affermiront la discipline. Elles uniront toujours plus étroitement les diverses associations avec leurs comités diocésains, et ces comités diocésains avec le comité général. Une telle circulation de vie allant de la Présidence générale jusqu'aux cellules périphériques, puis refluant de ces associations paroissiales jusqu'à la présidence générale en passant par tous les organes intermédiaires, qui se trouvent ainsi tous baignés et nourris d'une sève nouvelle ; la conformité des idéals soutenue par l'harmonie intelligente des activités et des méthodes, font augurer, pour l'Union populaire, de magnifiques succès et l'avenir le plus prospère.

\* \* \*

» Cette espérance, conçue par le Saint Père à la lecture du rapport de vos voyages d'inspection et de propagande, a été pour son cœur



une consolation et un réconfort. Personne n'ignore, en effet, avec quels sentiments de surprise et de tristesse il a vu de nombreux catholiques italiens, surtout dans ces derniers temps, négliger, par l'effet d'une déplorable équivoque, de donner leur nom et leur dévouement, aux associations d'action catholique et à l'Union populaire. Comme si, depuis que l'action politique n'est plus interdite aux catholiques italiens, l'action catholique était devenue inutile en Italie, comme si son rôle était fini et devait être repris et transformé par une organisation politique.

» Erreur fatale, aussi bien pour l'action politique que pour l'action catholique.

» L'action politique, il est vrai, de même que l'action sociale, obtiennent naturellement des résultats plus apparents et plus frappants que l'action catholique. Mais si celle-ci, qui forme les consciences, qui crée les forces morales, venait à languir, l'action politique et l'action sociale manqueraient fatalement leur but, et dans un avenir prochain, nous devrions pleurer non seulement sur la ruine de l'action catholique proprement dite, mais encore sur la désagrégation des organisations politiques et sociales qui s'inspirent des principes chrétiens.

» C'est pourquoi le désir du Saint Père est que vous continuiez le travail de propagande que vous avez commencé et que vous proclamiez partout l'absolue nécessité pour les catholiques — libres désormais de s'affilier à un parti politique dont le programme se conforme aux principes de notre sainte Religion — de s'acquitter avant tout du devoir bien plus important, du devoir sacré de collaborer à l'œuvre de l'Union populaire. Ce devoir si fréquemment inculqué par le Saint Siège a été trop souvent oublié. Effet de l'illusion qui consiste à s'imaginer qu'à l'activité et au dévouement des catholiques, peuvent suffire les formes nécessairement changeantes et transitoires d'un parti politique, alors que la seule forme stable et substantielle de cette activité est celle de l'action catholique telle qu'elle est voulue par l'Eglise.

\* \* \*

» C'est un des rôles de l'Union populaire de faire reflourir les groupes paroissiaux, dont l'importance est trop considérable pour être méconnue par quiconque a quelque notion et quelque expérience de l'action catholique.

» Ces élites de catholiques, qui s'honorent de professer ouvertement la foi et la morale de Notre Seigneur Jésus-Christ, et se mettent, dans chaque paroisse, à la disposition de leur curé pour les seconder dans les œuvres liturgiques, charitables, éducatives ; dans la défense de la foi, de la famille, de l'école ; dans l'action religieuse, sociale, culturelle ; par des réunions, par des conférences, par la bienfaisance, etc. ; ces élites sont comme des bras donnés par Dieu et par son Eglise à l'esprit et au cœur du pasteur de la paroisse ; ce sont les vrais ouvriers de tout progrès extérieur de l'action religieuse et sociale du peuple chrétien.

» S'employant ainsi à conserver et à développer dans toute sa pureté l'esprit chrétien qu'ils ont reçu de l'Eglise par l'organe des Evêques et des Curés, les groupements paroissiaux préparent en même temps et soutiennent la véritable action politique des catholiques. Grâce à eux, les organismes politiques et leur activité seront pénétrés du véritable sens chrétien que donnent aux âmes l'enseignement et l'action de l'Eglise.

\* \* \*

» Le Saint Père joint de tout cœur à ses encouragements la Bénédiction apostolique, témoignage de sa paternelle bienveillance et gage de grâces célestes, pour vous-même, Monsieur le comte, et pour tous ceux qui travaillent avec vous au développement de l'Union populaire et à la constitution de groupements paroissiaux, pour que se fortifie et progresse la véritable action catholique.

» Avec l'expression de mon estime sincère et distinguée.

P. C. GASPARRI.

### M. l'Ambassadeur Jonnart au Vatican.

Les discours de réconciliation de la France et de la Papauté, selon l'usage diplomatique, n'ont pas été publiés. L'*Ossevatore Romano* se contente de dire que M. Jonnart a tenu un très noble langage, auquel Sa Sainteté a répondu avec la plus grande cordialité.

D'après les journaux mieux informés que l'*Ossevatore*, c'est-à-dire d'après la plupart des journaux, le nouvel ambassadeur aurait commencé son discours par une profession de foi... au principe de la séparation de l'Eglise et de l'Etat !

N'était la nature spéciale d'un discours diplomatique, nous n'hésiterions pas à démentir à priori cette relation du noble langage de M. Jonnart à Sa Sainteté Benoît XV. Du moment que sont reprises des relations régulières entre le gouvernement français et le Saint Siège, il n'y a plus lieu, semble-t-il, d'exprimer son horreur en principe pour tout ce qui s'appelle concordat. Un concordat est-il autre chose qu'une entente préalable sur les grandes lignes de ces questions politico-religieuses pour la solution desquelles les gouvernements sont représentés auprès du Saint Siège et le Saint Siège auprès des gouvernements ?

\* \* \*

Il y a actuellement représentés au Vatican 32 gouvernements, dont 5 par des ambassadeurs.

Il y a en outre 40 autres pays en relation officielle avec le Saint Siège ; tels, le Japon, la Chine et la Turquie.

Parmi les grandes puissances européennes, l'Italie reste seule à ignorer officiellement le Papauté. Les Etats-Unis d'Amérique n'ont pas non plus de représentant auprès du Saint Siège.

Les Etats nouveaux-nés de la guerre : la Pologne, la Tchéco-Slovaquie, la Yougo-Slavie ont des ministres au Vatican.

Hommage imposant, que ces représentations des Etats auprès du Saint Siège, rendu par le monde entier à la puissance morale et à la grandeur du catholicisme.

LOUIS PICARD.

## HOLLANDE

### Le syndicalisme catholique

M. C. J. Kuiper, député et l'un des dirigeants du mouvement, expose dans le *Nieuwe Eeuw* du 28 mai, à l'occasion du Congrès qui s'est tenu à Utrecht dimanche dernier, la situation du mouvement professionnel catholique en Hollande.

« On sait que nulle part au monde il n'existe un mouvement professionnel catholique comparable au nôtre, reposant sur une base purement catholique et acceptant la direction de l'autorité religieuse.

Certes au Canada, en Espagne, en Yougo-Slavie, des mouvements professionnels catholiques basés sur le même principe se développent, ils promettent de devenir importants, mais sont encore bien moins développés et consolidés que chez nous.

Notre mouvement professionnel catholique occupe en Hollande, la deuxième place quant au nombre d'adhérents et, au point de vue organisation il est, si pas le premier, au moins l'égal du mieux organisé. »

Et l'auteur explique comment le mouvement comprend des Fédérations nationales des différentes professions, au nombre de 29, centralisées (sauf une) dans un *Roomsch-Katholiek Vakbureau*, office central de l'organisation ouvrière catholique. Les Fédérations conservent chacune leur autonomie. Le *Bureau* central conseille, secourt, soutient, en cas de besoin.

Tous les membres paient, en dehors des cotisations destinées à leurs fédérations respectives, 1 cent par semaine pour la Centrale et 1 cent pour le fonds destiné à combattre la tuberculose. Les 100.000 florins récoltés ainsi tous les ans ne permettent, hélas ! de soigner que 25 0/0 des membres atteints de la « peste blanche ». La centrale a constitué un fonds de résistance pour grèves ou lock-out auquel les Fédérations restent libres d'adhérer. 10 sur 28 y participent. Le *Vakbureau* possède sa propre imprimerie où s'impriment presque tous les journaux professionnels et l'organe central hebdomadaire la *Roomsch-Katholieke Vakbeweging*.

Les Fédérations affiliées et le *Vakbureau* comptaient au 1 janvier 1921, 164 directeurs et propagandistes payés et 133 employés.

Quelques chiffres pour finir. De 12.669 en 1910, le nombre des adhérents passa en 1915 à 42.339 pour monter à 158.032, chiffre au 31 déc. 1920. Les deux centrales professionnelles socialistes comptaient à cette même date l'une 225.367 membres, l'autre 36.038.

Abbé VAN DEN HOUT.

## POLOGNE

Après avoir voté la Constitution du 17 mars, la Diète de Pologne a adopté un projet de loi, selon lequel il serait affecté une certaine somme à la construction d'une Eglise de la Providence à Varsovie, où tous les jours serait dite une messe pour la prospérité de la Pologne et pour les âmes de tous les Polonais tombés aux champs de gloire en combattant pour l'indépendance, où massacrés pour être restés



fidèles à leur patrie. Il sera annexé à l'église un édifice destiné à la sépulture des catholiques polonais reconnus par la Diète comme ayant bien mérité de la patrie.

Cette loi est un beau témoignage des sentiments catholiques de la Pologne : dans le premier article de l'exposé des motifs il est spécifié qu'elle réalise les vœux exprimés par la grande Diète en 1791 après le vote de la Constitution du trois mai.

\* \* \*

L'organisation de la vie ecclésiastique en Pologne est en plein développement après un marasme forcé de 150 ans. Les Évêques se sont plusieurs fois rassemblés et ont élu un comité Directeur pour la coordination de leur activité surtout vis-à-vis de l'état et de la vie publique du pays. On prépare des synodes diocésains et des synodes provinciaux pour les trois anciennes provinces et on se propose de procéder ensuite à la convocation d'un concile national suivant les canons 281, etc., du nouveau code. Toute activité en commun des Évêques, toute convocation de synodes était interdite durant le partage et l'occupation.

\* \* \*

Varsovie se prépare à un grand congrès catholique, qui est organisé pour le mois de septembre (du 4 au 7), sous le patronage de Son Éminence le Cardinal Archevêque de Varsovie. Le Comité exécutif sous la présidence du comte Sobanski a convoqué les catholiques les plus en vue afin d'y discuter les questions du jour et d'y élaborer un bon programme d'action catholique.

## ALLEMAGNE

La revue allemande *Die Tat* a consacré, en avril dernier, un numéro spécial au Catholicisme. Les études qu'il renferme se sont surtout attachées à pénétrer la vie profonde qui habite au sein de l'Église et qui anime ses membres. Nous tenons à y souligner quelques pensées chrétiennes d'un article de M. Max Fischer sur *le Catholicisme et la Culture moderne*.

Après avoir constaté, en le déplorant, qu'un fossé, au temps de la Renaissance et de la Réforme, se soit creusé entre le catholicisme et la culture européenne, l'auteur juge le moment venu où l'on pourra jeter, de l'une à l'autre de ces fosses, un pont qui les relie pour le plus grand bien de l'une et de l'autre. « Si, écrit-il, ce rapprochement et l'union finale qui doit s'ensuivre, réussissent entre les plus nobles formes de la conscience moderne et le contenu éternel de l'Église catholique, si l'idée supérieure à l'état (*überstaatliche Idee*) du catholicisme parvient à se gagner de nouveau la plupart des hommes et les forces civilisatrices de l'époque, alors la chrétienté occidentale retrouvera sa mission, supérieure à l'état, d'unir les peuples, mission qu'elle a possédée au Moyen-âge ». Et l'auteur voit, dans les événements récents qui ont dépouillé l'État de sa puissance, des conjonctions providentielles et bénies, car cette puissance de l'État constituait une « lourde entrave à l'accomplissement des tâches supérieures à l'État, qui appartiennent à l'Église ».

Ces lignes, que nous sommes heureux de reproduire, ne montrent-elles pas que pour certains Allemands — ne nous hasardons point à indiquer leur nombre — la défaite ne fut pas stérile en enseignements. Car cette voix si franchement chrétienne qui nous vient d'Outre Rhin n'est certes pas isolée, s'il est vrai d'ailleurs qu'elle ne donne point l'écho de la commune opinion publique de là bas. Lorsque, pour certains de ceux qui demeurent nos frères dans la foi, malgré les profondes séparations nées de la guerre les yeux s'ouvrent à l'idéal de la Chrétienté, de Pouvoir spirituel « supérieur à l'État », dont tout le monde sent, à l'heure présente, la nécessité en Europe, il nous a paru équitable de proclamer très haut cet heureux événement et de nous en réjouir de grand cœur.

ED. JANSSENS,

Professeur à l'Université de Liège.

## YOUGO-SLAVIE

L'état Serbo-Croate-Slovène groupe des populations qui n'ont jamais été réunies dans un même état autonome. Constitué des débris de la Hongrie et de l'Autriche, de la Serbie, du Monténégro, de l'Albanie, il est composé de peuples qui diffèrent par la langue, les coutumes, l'histoire et la religion. La majorité est cependant de même race : ils s'appellent les Slaves du sud.

Ajoutez-y que cet état n'est pas le terme d'aspirations séculaires mais une idée qui a pris des formes définies au cours de la guerre.

La Serbie, autour de laquelle les autres parties sont en fait venues se grouper, s'efforce tout naturellement d'exercer une hégémonie qui entre fort bien dans ses vues impérialistes faites d'un nationalisme très prononcé. D'autre part, plus d'un peuple qui lui est uni actuellement, p. ex. les Croates, conserve une conscience très vive de ses caractères particuliers et n'entend pas du tout se laisser absorber par la Serbie.

L'État Serbo-croate-slovène est un amalgame d'aspirations nationalistes, linguistiques, économiques, sociales et religieuses très diverses. La force qui retient toutes ses parties c'est la volonté de vivre libre et autonome en union avec des frères de race qui ont dans le passé, souffert pour le présent et dont l'union peut assurer la prospérité et la puissance de l'ensemble.

Aussi n'est-il pas étonnant de voir le gouvernement serbe favoriser de toutes manières et introduire autant que possible la centralisation du pouvoir. Son but évident est d'arriver à un état unitaire qui ne conserve plus guère de traces des divers éléments qui sont entrés dans sa constitution.

Abstraction faite des mesures d'ordre politique, administratif, économique ou militaire, il est intéressant de noter comment, fidèle à son passé, le gouvernement de Belgrade veut faire servir par la religion ses visées politiques. Et en cela la religion orthodoxe aussi bien que l'état est fidèle à ses traditions séculaires.

Il est également curieux de voir comment parallèlement à la centralisation que le gouvernement introduisait dans le nouvel état, l'Église établie a poursuivi le même travail de réorganisation (1).

Anciennement il existait des églises autocéphales à Carlowitz, au Monténégro, en Bosnie Herzégovine et en Dalmatie. Elles ont été toutes soumises au patriarcat de Belgrade qui est actuellement régi, au point de vue législatif, par l'assemblée métropolitaine, et au point de vue administratif, par le Synode, tous deux composés exclusivement d'évêques et ayant à leur tête le chancelier du patriarcat. Anciennement certaines églises, c. a. d. celles de Carlowitz et de Bosnie avaient un régime assez démocratique. L'organisation actuelle au contraire renforce considérablement le pouvoir épiscopal.

Déjà plus d'un conflit a éclaté entre le bas clergé, avide de réformes de diverses natures et l'épiscopat, qui entend maintenir la discipline traditionnelle. Le clergé s'agite actuellement notamment, pour que des secondes noces soient également permises aux prêtres. Longtemps débattue elle semblait rallier la faveur du Patriarche. La question va être soumise prochainement à un concile œcuménique, mais provisoirement l'assemblée métropolitaine s'est prononcée très fermement dans le sens opposé.

En outre le clergé demande l'élection des évêques par les fidèles, le relèvement des traitements ecclésiastiques et d'autres réformes démocratiques.

Les divisions profondes qui existent dans le clergé, en général peu instruit et emporté par les passions politiques du jour, n'empêchent pas l'Église de Serbie de tourner ses regards vers l'extérieur : notamment vers les frères de Tcheco-Slovaquie. Déjà plusieurs fois l'évêque Doritheus est allé conférer à Prague avec les chefs de la nouvelle Église nationale et, bien qu'on ne soit pas encore entièrement d'accord, il est à prévoir cependant qu'on pourra s'entendre un jour. La nouvelle église tchèque soutient en général les revendications du bas clergé yougo-slave.

Déjà le patriarcat de Belgrade a pu s'unir les Ruthènes grecs-uniates, grâce aux négociations habiles de l'archimandrite Dimitrijevic pendant qu'un autre évêque, Belimirovic s'en allait en Amérique pour rattacher au patriarcat les paroisses dispersés de Serbes émigrés.

Bref, l'Église et l'État en Serbie poursuivent parallèlement une même ligne qui tend à la puissance à l'intérieur et au rayonnement à l'extérieur. Dans cette œuvre ils se soutiennent mutuellement.

On se tromperait cependant si l'on s'imaginait que l'Église orthodoxe ne rencontre en Serbie que des sympathies. La libre-pensée fait de grands progrès en Serbie.

Les différents partis selon leurs tendances particulières tâchent d'exploiter l'Église en leur faveur mais tous sont d'accord pour lui imposer un régime qui serve le mieux les intérêts de l'État. Ce Joséphisme

(1) *La Croix* du 27 mai dernier publie des documents qui montrent comment en même temps la maçonnerie se réorganise dans le même sens.



même, dans la pensée des politiciens de Belgrade, doit étrangler le catholicisme.

Le catholicisme leur apparaît en effet réfractaire à l'esprit national. C'est qu'en effet, la doctrine catholique ne s'accommode pas, comme l'église orthodoxe schismatique, du servilisme de la religion vis-à-vis de l'État. Des hommes pour qui aucun intérêt ne dépasse celui de la patrie et qui jugent toutes les questions du point de vue exclusivement et étroitement nationaliste, doivent considérer comme ennemie de la nation une organisation religieuse qui reçoit d'un étranger, le pape, sa direction suprême. D'autre part la franc-maçonnerie qui a entre les mains les journaux les plus importants nourrit avec zèle ces préjugés et provoque bien souvent des explosions de haine contre Rome et le catholicisme.

Or il se fait que précisément dans le nouvel état les catholiques se trouvent en majorité dans la Croatie et que c'est de là que part l'opposition la plus décidée contre les tendances centralisatrices de Belgrade.

La Croatie est avant tout agricole. Il s'y est constitué, sous l'influence de Radec, un parti de paysans, qui sont très attachés à la religion, à la langue et aux mœurs de leurs frères et qui réclament, outre la constitution de l'État et la reconnaissance des droits économiques des paysans, le respect absolu de la religion catholique. Malgré les persécutions (Radec a déjà subi plus d'une fois les rigueurs de la prison) les paysans ont actuellement la majorité des mandats parlementaires de Croatie. Ils sont d'ailleurs soutenus dans leur opposition à la centralisation, par les nationalistes croates et yougo-slaves et aussi en partie par les Mahométans.

Ainsi le député Sunrak, un prêtre, qui a pris sur lui la défense des intérêts catholiques au parlement, a provoqué bien souvent des incidents d'une violence excessive lors de la discussion en commissions de la nouvelle constitution.

En fait, voici quelles sont les dispositions les plus importantes concernant les problèmes d'intérêt religieux.

Tous les cultes reconnus ont le même droit. On ne peut cependant forcer à prendre part aux exercices d'un culte quelconque que les personnes soumises encore à l'autorité paternelle ou militaire. Des prescriptions d'autorités religieuses ne sont pas un motif pour être libéré du service militaire. L'État soutient les divers cultes d'après leur importance et leur nécessité. Les autorités religieuses administrent librement dans les limites de la loi les fonds appartenant au culte.

Tout abus de l'autorité religieuse est puni par les juges compétents sur plainte des personnes privées.

En ce qui concerne l'école, l'État prône une éducation morale inspirée par le patriotisme et la tolérance. L'enseignement religieux est facultatif, au gré des parents. Une loi règlera l'érection d'écoles privées. Le problème épineux de l'enseignement privé n'est donc pas encore résolu. Il n'est cependant un mystère pour personne que les partis gouvernementaux sont opposés à la liberté d'enseignement. Et que le ministre de l'Instruction publique Priicevic est un partisan déclaré du monopole scolaire en faveur de l'État. (Ce monopole est encore, dans l'intention du gouvernement, un instrument d'unification du pays.)

Le clergé est en quelque sorte mis sur le même pied que les fonctionnaires de l'État : il touche à peu près les mêmes traitements et les recettes du culte ainsi que les revenus des grands couvents sont versés dans le trésor public. Le culte devient de la sorte un département de l'administration à peu près comme les postes ou la régie.

On le voit aisément, malgré des avantages appréciables, cet état de choses est très dangereux tant pour la discipline ecclésiastique (les prêtres risquent de dépendre davantage du Ministère des cultes que de leurs évêques) et il contient plus d'une reconnaissance des droits de l'Église catholique.

D'autre part l'égalité des cultes proclamée en droit, n'empêche pas qu'en fait le gouvernement favorise de toutes façons la religion orthodoxe. Le ministre Jantiovic exprimait un jour sa ligne de conduite en ces termes : « Nous assurerons à notre église nationale de Serbie, la situation que lui revient à cause des mérites qu'elle a acquis vis-à-vis de l'État. »

Il est vrai qu'immédiatement après l'armistice, on avait nourri l'espoir de pouvoir fonder une grande église nationale qui, englobant catholiques et orthodoxes, aurait formé l'unité religieuse et aurait achevé l'œuvre de centralisation nationale.

Certaines tendances qui s'étaient manifestées dans une partie du clergé catholique de Croatie avait pu nourrir ces illusions. Mais les quel-

ques prêtres qui s'étaient constitués les champions de réformes semblables à celles que réclamaient en même temps les Tchèques ont depuis lors rebroussé chemin ou quitté la soutane. Il semble qu'à l'heure actuelle tout danger de ce côté ait disparu.

L'enthousiasme de la délivrance, l'optimisme partiotique ont, au début, ébloui ces consciences catholiques. La déclaration de Corfo (juillet 1917) promettant aux catholiques l'égalité absolue avec l'église orthodoxe, alimentait ces espoirs. L'attitude prise depuis lors par les milieux orthodoxes serbes a dû mettre en garde les idéalistes les plus convaincus.

Car il n'y a aucun doute, en Croatie spécialement, le gouvernement de Belgrade soutient très activement toutes les tendances anti-catholiques.

Là-bas aussi, outre la presse, les Sokols sont l'instrument le plus puissant de propagande anticatholique. Cette vaste organisation veut grouper toute la jeunesse sur un terrain exclusivement national ; en fait elle est antireligieuse ; probablement, elle obtiendra sous peu le monopole de l'éducation physique dans tout l'État. C'est là un immense danger. Aussi les catholiques de Croatie la combattent-ils avec la plus grande énergie, et ils protestent avec véhémence contre l'introduction dans les écoles de cette association qui a proclamé à plusieurs reprises son anticléricalisme et dont l'activité en Tchéco-Slovaquie est bien connue.

Ils lui opposent une organisation de la jeunesse déjà puissante et très active.

Au point de vue social également les catholiques croates déploient une grande activité ; ils se sont attachés spécialement en ces derniers temps à la fondation de coopératives. Ils disposent aussi d'une grande ligue catholique qui groupe les hommes et les femmes, organise des cours et des conférences fonde des bibliothèques et s'efforce de toutes les manières d'entretenir les convictions chrétiennes dans le peuple.

Déjà il existe plusieurs journaux et quelques revues. Et il est de bon augure que c'est spécialement parmi la jeunesse qu'on se rencontre les meilleurs propagandistes de la bonne cause. Car ce qui manque surtout à ce pays, c'est une élite intellectuelle, profondément convaincu de la vérité et de la valeur sociale du catholicisme ; espérons qu'il les trouve bientôt et qu'ainsi les catholiques de Croatie puissent opposer aux jeunes gens qui sont venus se pervertir l'intelligence dans les universités occidentales, des hommes qui les égalent au moins en science et les dépassent certainement en vertu.

\*\*\*

## HAÏTI

Les Pères du Saint-Esprit et du Cœur Immaculé de Marie, avaient, à la suite de troubles récents, décidé d'abandonner le pays. Le Président de la République leur fit tenir le message suivant :

*Considérant que les Pères du Saint-Esprit et du Cœur Immaculé de Marie ont fait beaucoup pour éduquer les meilleurs citoyens de notre république ; considérant qu'il semble nécessaire pour le bien-être de la société que l'œuvre d'instruction et d'éducation de notre peuple, poursuivie par les Pères, soit développée et rendue permanente ; considérant de plus qu'il y a lieu de leur accorder un témoignage national de gratitude et d'établir leur œuvre sur une base permanente ; sur le rapport du Secrétaire d'Etat et de l'Intérieur et de l'Instruction publique, après avis du conseil de la Secrétairerie d'Etat, la loi suivante a été proposée et votée par le Conseil d'Etat :*

*L'Etat de Haïti cède à l'Ordre du Sacré-Cœur et du Cœur Immaculé de Marie, pour servir à l'éducation, toutes les propriétés sur lesquelles leurs institutions sont établies.*

Lorsque l'Ordre fit connaître sa décision de rappeler les missionnaires, l'Archevêque de Port-au-Prince et les autorités civiles s'unirent pour demander qu'on revînt sur cette décision. Le Saint Siège insista auprès des supérieurs pour que les missionnaires soient maintenus.





## BANQUE D'ANVERS

SOCIÉTÉ ANONYME  
FONDÉE EN 1822

48, place De Meir, Anvers

CAPITAL (entièrement versé) . . . . . frs 35.000.000  
RÉSERVES . . . . . » 35.000.000

*Toutes opérations de Banque et de Bourse*

## BANQUE ITALO-BELGE

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL (entièrement versé) . . . . . frs 50.000.000  
RÉSERVES . . . . . » 22.000.000

SIÈGE SOCIAL : 48, place De Meir, Anvers

FRANCE :

Paris, 62, rue de la Chaussée d'Antin

GRANDE-BRETAGNE :

Londres, 50, Old Brood street E. C.

SUCCURSALES ET AGENCES :

ARGENTINE : Buenos-Ayres.  
BRÉSIL : Sao-Paulo, Rio de Janeiro, Santos, Campinas.  
CHILI : Valparaiso, Santiago  
URUGUAY : Montevideo.

*Correspondants dans toutes les places principales  
de L'Amérique du Sud*

La Banque Italo-Belge se charge de toutes opérations de Banque où elle est établie.

# L'ESCAUT

COMPAGNIE D'ASSURANCES MARITIMES

CONTRE

**l'Incendie et  
les accidents  
de toute nature**

FONDÉE A ANVERS EN 1821

AU CAPITAL DE 4,200,000 Francs

Agences dans tout le pays

SIÈGE SOCIAL A ANVERS

10, rue de la Bourse, 10

Directeur : N. DIERCXSENS

## Spécialité de Meubles laqués

MOBILIERS COURANTS

POUR

**Pensionnats — Instituts — Couvents**

≡ F. HENRI ROTH ≡

Usine mécanique : rue Jolly, 15, BRUXELLES

Meubles de luxe, Bureaux, Fumoirs, Chambres à coucher, Salons, etc., sur modèle ou sur projet

FOURNITURES GARANTIES DE 1<sup>er</sup> CHOIX

Entreprises générales d'ameublement pour Hôtels, Restaurants, Magasins, etc. — BOISELLERIE.

Devis gratuits sur demande



## La société anonyme "BRABO FILMS,"

21, rue des Tanneurs, Anvers

**Loue :** 1) Tous genres de films-programmes complets ; 2) Des diapositives avec textes français ou flamands suivant demande.

**Vend :** 1) Des appareils de projections et de cinématographie ; 2) Des appareils cinématographiques spécialement destinés à l'enseignement, sans danger d'incendie, avec lampe à incandescence.

**Installe :** Des postes complets s'adaptant à tous les courants électriques.

**Donne :** 1) Des séances à domicile ; 2) Des renseignements sur toutes les questions intéressant les projections ou la cinématographie.

**Possède :** 1) 24.000 clichés pour projections fixes ; 2) Un grand choix de films de tous genres en exclusivité.

Téléphone — Anvers 6044

## VERITAS

Librairie Universelle Catholique



**Rayons :** LITTÉRATURE FLAMANDE, FRANÇAISE, ANGLAISE, ITALIENNE, ESPAGNOLE. — ASCÉTIQUE, APOLOGÉTIQUE, PHILOSOPHIE, MORALE, THÉOLOGIE. — ARTS, SCIENCES, TECHNIQUE, SPORT, AGRICULTURE. — LIVRES CLASSIQUES, CODES. — ABONNEMENTS POUR TOUS PAYS.

TÉLÉPHONE 4171

21, RUE DES TANNEURS, 21, ANVERS

## Maison historique de Victor Hugo

Grand'Place, 26, BRUXELLES

F. BAL-JANSSENS

Poteries flamandes — Dinanderies

Cuivres anciens

Souvenirs de Bruxelles

Cartes postales

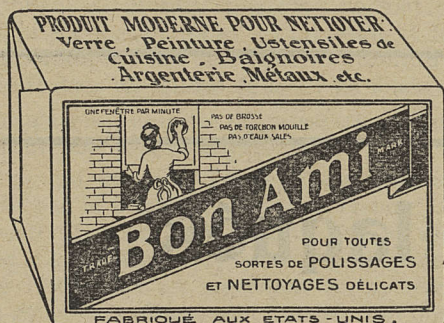
LISEZ ET PROPAGEZ

## L'EFFORT

organe de l'A. C. J. B.

126, RUE DE TIRLEMONT

LOUVAIN

THE BON AMI C<sup>o</sup> -- New-York

## BON AMI

NETTOIE

Peinture  
Boiseries  
Fenêtres  
Marbres  
Baignoires  
Toiles cirées

POLIT

Miroir  
Laiton  
Nickel  
Cuivre  
Zinc  
Aluminium

FAIT RELUIRE

Fer-Blanc  
Couteaux  
Fourchettes  
Acier  
Émail  
Faïence

ÉCURE

Poterie  
Bouillottes  
Éviers  
Vaisselle  
Réfrigérateurs  
Fer

N'égratigne ni les glaces ni le poli des meubles

::: En vente dans les principales Épiceries et Drogueries :::

AGENT GÉNÉRAL DÉPOSITAIRE :

E. B. HOTCHKISS, 39, rue St-Jean, Bruxelles